

MANUEL
DE LA
CORPORATION CHRÉTIENNE

SIXIÈME PARTIE



IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE REIMS

(E. Gény, Directeur).

24, rue Pluche, 24

1876

CETTE ÉDITION

Le texte est reproduit en entier, d'après l'édition de 1876. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page du livre ; l'illustration a été découpée dans le document numérisé et restaurée. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 9 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

Les notes numérotées sont celles de l'ouvrage ; elles sont numérotées ici à la suite, du début à la fin.

Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois

leonharmel.com

Transcription établie d'après l'exemplaire numérisé par la Bibliothèque de la KU Leuven (Google Livres). Google Livres, exemplaire de la KU Leuven.

Document original : https://books.google.fr/books?id=33Xe_TSPbXoC

Version du 1er octobre 2026.

MANUEL DE LA CORPORATION CHRÉTIENNE



Sixième partie

De la corporation chrétienne ouvrière dans une ville

§ 100. — DIVISION DU TRAVAIL.

Jusqu'ici, nous sommes restés dans le domaine des faits, nous n'avons pas dépassé les limites du connu et de l'incontestable. Nous devons aller plus loin, Dieu nous a fait arriver à la résurrection morale de notre petit peuple ; il a voulu dans ces dernières années, donner une douloureuse célébrité au Val-des-Bois. Or, il ne fait rien sans un motif de miséricorde. Nous savons que si l'ouvrier de Nazareth porte en son cœur adorable un amour fraternel pour tous les ouvriers, cet amour est plus tendre encore pour ces pauvres familles que l'usine moderne dévore dans leurs âmes encore plus que dans leurs corps.

Il nous a fait arriver aux moyens nécessaires, et il veut que ces moyens soient appliqués partout pour produire partout la même résurrection chrétienne.

Nous croyons donc satisfaire au désir de notre Divin Maître en nous efforçant d'établir qu'on peut fonder dans les villes la corporation chrétienne ouvrière, telle qu'elle a été formée par l'issue logique et inconsciente de nos efforts.

Nous divisons ce travail en trois parties.

Dans le chapitre premier, *Organisation de la corporation*, nous rechercherons s'il y a un autre moyen que l'association catholique, telle que nous l'avons décrite aux paragraphes 52 à 57, qui puisse amener la réforme sociale ; si la corporation peut être autre chose que l'ensemble harmonisé des associations.

Dans le chapitre II, *Gouvernement de la corporation*, nous montrons que l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a la mission providentielle d'établir la corporation ouvrière, sous le gouvernement de l'Église catholique.

Enfin, dans le chapitre III, *Renseignements pratiques*, nous répondons à quelques demandes qui nous ont été faites par plusieurs chrétiens désireux de commencer les œuvres de l'usine.

Tout ce travail est spécialement fait en vue des ouvriers de la grande industrie, à la ville et à la campagne. Les mêmes principes peuvent s'appliquer aux autres ouvriers, avec quelques différences de détail. L'homme est partout le même. Si les maladies morales qui déciment nos populations industrielles ont atteint les campagnes agricoles et les villes où il n'y a pas d'usines, pourquoi les mêmes remèdes ne produiraient-ils pas partout les mêmes résultats ?

CHAPITRE PREMIER ORGANISATION DE LA CORPORATION.

§ 101. — BUT DE LA CORPORATION.

Au Moyen-Age, la corporation avait pour objet le travail et le métier. Alors la famille était fortement constituée, les traditions étaient respectées, chaque foyer était un sanctuaire, où la foi était enseignée, gravée dans les cœurs des enfants. Les corporations ne pouvaient donc avoir pour objet la conversion de la famille ; elles tendaient à conserver plutôt qu'à édifier. Conserver la foi des ancêtres, conserver le travail et la richesse par une loyauté scrupuleusement maintenue, conserver les droits de chacun par les devoirs de tous, conserver l'esprit de famille, de mutuelle assistance parmi tous les hommes du même métier, telle était la grande et noble mission qu'ont admirablement remplie les corporations de métiers.

Le malheur des temps nous donne un but plus important, plus difficile à atteindre. Tout est en ruine : la foi ne paraît plus être que le

privilegé du petit nombre, la tradition est méprisée, l'esprit de nouveauté trouble toutes les intelligences. La famille se disjoint ; chacun s'arroe tous les droits et ne veut se soumettre à aucun devoir ; la libre concurrence a brisé toutes les barrières qui maintenaient la loyauté, assuraient le travail, et formaient de tous les hommes du même métier une seule famille.

La jalousie, la division, l'égoïsme, une course effrénée pour arriver à la réussite ont remplacé l'union, la solidarité chrétienne, la modération antique. Dieu est chassé de la société, et on veut le chasser de tous les cœurs.

Notre corporation devra donc avoir pour premier objet de reconstituer la famille, par la réforme chrétienne des individus qui la composent, et pour but final, de rétablir dans notre patrie la paix sociale, et par elle la royauté sociale de Jésus-Christ.

Pour atteindre ce double but, la corporation étendra son action sur les patrons aussi bien que sur les ouvriers, et sur chacun des membres de la famille. Elle aura deux principes : l'Association catholique, et l'Union des associations spéciales à chacun des membres différents de la corporation.

§ 102. — PREMIER PRINCIPE DE LA CORPORATION : L'ASSOCIATION CATHOLIQUE.

« Il y a eu çà et là, à diverses époques, des populations florissantes, des peuples prospères ; le mécanisme de leur organisation intime est invariablement le même : c'est l'association. Le désir et l'art de vivre groupés et liés ont leur principe dans l'esprit de famille. Tel est le langage du passé, l'enseignement de l'histoire. » (Lettre de Mgr Isoard à M. F. Leplay.)

Les bienfaits que l'on admire dans la société d'autrefois : l'union des maîtres et des ouvriers, la permanence des engagements, le respect des autorités sociales et le patronage, sont les résultats de l'association. Si nous voulons les conséquences, il faut vouloir la cause. La corporation des métiers était une association complète ; les ouvriers

et les maîtres en faisaient partie ; tout y était commun entre tous les membres, les intérêts de l'éternité aussi bien que ceux du temps.

A un moment de son histoire, le Val-des-Bois a été un exemple frappant du faible résultat où arrive un patron qui suit ce qu'on appelle la coutume, ce que nous appellerons les devoirs du patronage chrétien, en négligeant de se servir de l'association. Nous connaissons plusieurs usines où de généreux patrons ont tout mis en œuvre pour le salut de leurs ouvriers : chapelles, écoles, visites des malades, tout, excepté les associations ; d'autres ont organisé les institutions économiques les mieux combinées. Évidemment, ces efforts ne sont pas restés complètement vains, mais ni les uns ni les autres n'ont eu les résultats immenses que donne l'association catholique. Un examen attentif des faits nous a convaincu que les coutumes des ateliers et le patronage sont impuissants à procurer la réforme chrétienne des individus. Partout où il n'y a pas d'association, l'observateur scrupuleux constatera que le niveau religieux, et par conséquent, le niveau moral, baisse de jour en jour. Si l'association était nécessaire autrefois, combien ne l'est-elle pas aujourd'hui ? La liberté du travail, en écartant des entraves, a dépouillé l'ouvrier d'institutions réellement protectrices ; le travail fait à la maison fortifiait la famille, le travail au dehors l'affaiblit ; les petits ateliers permettaient au patron d'exercer des devoirs de charité chrétienne, qu'il ne peut plus continuer, dans leurs détails, avec ces vastes usines, qui, en réunissant de grandes quantités d'ouvriers, ont rendu les rapports directs plus difficiles ; enfin, les grandes entreprises nécessitées par la concurrence illimitée, ont créé des préoccupations incessantes, et des devoirs accablants qui ne laissent presque plus de loisir aux patrons. Comment les ouvriers échapperont-ils à l'isolement sans l'association ? Comment le patron pourra-t-il arriver facilement à ses ouvriers, sans une association qui fasse tomber les barrières de la défiance, et qui procure des centres communs, où la charité chrétienne ouvre les cœurs à la confiance réci-

proque et à l'amour mutuel. Le premier principe de la corporation sera donc *l'Association*. (§§ 8 à 11 et 52 à 57.)

Dans tout ce qui concerne les intérêts de l'âme, c'est l'Église qui nous enseigne, et nous sommes sûrs en l'imitant, d'être dans le bon chemin. L'Église a commencé la conversion des peuples par des associations, elle a continué à employer ce moyen partout, aussi largement que le comportait la liberté dont elle jouissait. Les ordres religieux en ont réalisé le type le plus complet. En étudiant leur organisation, nous en déduirons les caractères essentiels à toute association parfaite. Ils procèdent du sentiment religieux, ils naissent du libre consentement des individus, ils se gouvernent dans la hiérarchie chrétienne, et enfin, ils travaillent au bien-être moral et matériel de leurs membres, par l'assistance mutuelle, fécondée par la charité des cœurs (§ 54). On peut constater aussi qu'ils ont l'esprit que nous avons caractérisé au paragraphe 56 : liberté chrétienne dans la vie, liberté dans l'ordre, par des règlements déterminés qui empêchent le caprice de jamais gouverner ; participation des membres au gouvernement intérieur, sous la direction d'une paternité réelle ; union des supérieurs et des inférieurs dans le respect des uns, le dévouement des autres, et l'amour mutuel de tous ; initiative personnelle contenue dans des limites qui lui donnent plus de ressort au lieu de l'amoindrir ; élévation des caractères qui acquièrent une énergie au-dessus des forces de l'homme.

Nous avons montré, dans la quatrième partie, que nos associations ouvrières ont tous ces caractères.

L'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers est éminemment conduite dans cette voie, c'est pourquoi nous avons trouvé qu'elle possède la bonne doctrine (§ 71).

§ 103. — DEUXIÈME PRINCIPE DE LA CORPORATION : UNION DES ASSOCIATIONS.

Nous avons dit que le premier objet de notre corporation est de reconstituer la famille par la réforme chrétienne des individus qui la composent. Pouvons-nous y arriver, si nous ne formons pas des associations spéciales à chacun de ses membres ? Pourrions-nous, par exemple, réformer la famille, si nous ne réformons pas la mère, qui a oublié ses devoirs depuis qu'elle a oublié Dieu ? N'est-ce pas elle qui doit sanctifier sa famille, et la former à la vie chrétienne ? Si nous n'avons pas d'association pour elle, elle devra donc recevoir de ses enfants ce que son devoir l'oblige à leur donner.

Nous changeons ainsi les rôles, nous agissons contre la nature, par conséquent, nous ne sommes pas dans le vrai. Pour être dans le vrai, il faut agir selon la nature de l'homme et l'enseignement de l'Église. Ces deux lois s'unissent pour indiquer l'association des Mères comme la plus importante, parce que l'action de ses membres est la plus puissante pour la reconstitution de la famille.

Il serait aussi facile de démontrer la nécessité d'atteindre, par des associations spéciales, les pères, les fils et les filles. Nous ne pouvons pas réformer la société par une association qui comprend un seul membre de la famille ; les autres membres non atteints ne peuvent trouver un remède complet à leurs maux dans l'existence de cette association.

La corporation doit donc avoir des associations pour chacun des membres de la famille, et ces associations doivent posséder les caractères généraux que l'Église nous a tracés elle-même, sans pour cela cesser de s'adapter dans leur organisation et dans leur vie, aux besoins spéciaux de leurs membres.

Nous avons dit que le but final de la corporation doit être de rétablir la paix sociale. Nos associations doivent donc comprendre la classe supérieure aussi bien que la classe inférieure. Le comité, la société de patrons et la réunion des Dames patronnesses sont néces-

saires, non-seulement pour aider aux œuvres, mais pour amener la fusion pratique des classes dans la charité chrétienne, par le renoncement, le dévouement et l'amour réciproque.

Toutes ces associations ne formeraient que des membres épars, si elles n'étaient pas réunies, et c'est pourquoi nous avons dit que le second principe de la corporation chrétienne ouvrière est *l'Union des associations* comprenant tous les membres de la famille des ouvriers et des patrons. Dans notre société, la liberté du mal, c'est-à-dire la liberté d'incendier, est illimitée, et ceux qui font ce triste travail, sont facilement unis pour détruire. La liberté du bien, c'est-à-dire le pouvoir de rebâtir, est opprimée par les lois et par les mœurs, mais principalement par la division des honnêtes gens ; ils forment la haie autour du feu, pour empêcher de l'éteindre, parce qu'ils ne sont pas d'accord sur les moyens. On n'a aucune idée des bienfaits que produira la corporation par cette union : elle ne pourra s'établir que par la charité, la condescendance, un peu de renoncement ; mais on s'apercevra vite que l'union aura procuré à chaque association ses vrais intérêts moraux et matériels, sans lui apporter aucune entrave dans son gouvernement intérieur.

§ 104. — TABLEAU DE LA CORPORATION.

La corporation a été définie au paragraphe 81, et le règlement en a été donné au document Y. Par la force des choses, nous avons réalisé au Val-des-Bois un type depuis longtemps proposé par des hommes éminents, qui cherchaient dans l'expérience du passé des leçons pour l'avenir.

Nous lisons dans l'ouvrage de M. Mounier, où il parle des universités d'arts et métiers rétablies par Pie IX, d'après le *motu proprio* de 1852 :

« Pourquoi des unions pieuses, dans le genre des universités d'arts et métiers romaines, ne s'établiraient-elles pas entre les enfants du même âge, travaillant dans une manufacture, entre les hommes, entre

les femmes de la même condition ? Pourquoi la réunion de ces associations ne formerait-elle pas, avec le maître et les contre-maîtres, une corporation de chaque établissement ? si ces établissements agissaient ensuite avec ensemble, quelles églises, quels hospices ne seraient-ils pas capables de bâtir et d'entretenir, à en juger par les monuments construits par les corporations romaines¹. »

Il peut y avoir plusieurs corporations dans une ville, et il y aurait avantage à les former parmi les ouvriers de la même catégorie : ouvriers d'usine, ouvriers de métiers, ouvriers agricoles, ayant les mêmes habitudes, les mêmes besoins et les mêmes intérêts.

A la tête, un comité contenant, autant qu'on le pourra, des patrons de la même spécialité, et dirigeant une société de patrons résolus à seconder son action dans leurs ateliers ; un cercle catholique d'ouvriers, centre de la corporation, où les pères de famille gèrent avec le comité les intérêts de la corporation ; puis autour du cercle, le patronage et l'école recevant, dans la mesure du possible, une direction, sinon unique, au moins franchement unie avec celle du cercle. A côté, et en union avec le comité, une réunion de Dames patronnesses, s'occupant des associations de Mères ouvrières, patronant des associations de jeunes filles unies dans leur direction (§ 59.) — La corporation laisse à chaque association la liberté de son gouvernement intérieur, elle a pour signe sensible moral, la communauté de principes et de méthode, la solidarité chrétienne, les rapports de charité et d'aide réciproque ; le signe sensible matériel est surtout dans des institutions économiques communes.

C'est l'armée de Dieu variée dans les corps divers qui la composent, unie dans le but qu'elle poursuit : la victoire de Jésus-Christ et son règne sur la terre.

1. *De l'action du Clergé*, t. II, p. 320.

§ 105. — NÉCESSITÉ DE LA CORPORATION.

Si nous ne faisons pas la corporation, elle se fera sans Dieu, et ce sera pour la plus grande perte des âmes.

Les idées d'associations, de corporation répondent si bien aux besoins présents que tout le monde s'en préoccupe, et si nous ne voulons pas entreprendre pour le compte de Dieu cette grande union des intérêts et des cœurs, l'union se fera par la Révolution.

Nous ne pourrions reprocher à nos pauvres ouvriers, abandonnés par nous, d'avoir écouté la voix séductrice du mensonge, puisque la voix de la vérité ne se fait pas entendre à leurs oreilles.

Tous les essais tentés depuis quelques années pour établir les associations ouvrières ont-ils dépassé les limites étroites de l'exception ? A-t-on pris quelque part des moyens assez puissants pour régénérer nos populations d'usines ? Et cependant, comme nous l'avons dit au paragraphe 53, elles sont faciles à atteindre. Nous les avons vues se presser partout où l'on ouvrait des cercles, des œuvres de jeunesse, des patronages de jeunes filles ; puis, peu à peu, elles ont disparu, parce qu'on n'avait pas trouvé une force assez puissante dans des efforts isolés, sans ensemble, et souvent mal combinés. Ces pauvres gens ont besoin d'être soutenus énergiquement, d'être fortifiés, et de retrouver dans nos œuvres le bien-être moral et matériel qui leur manque complètement. Au premier appel, ils viennent, puis leur inconstance l'emporte, on n'a pas fait assez pour leurs familles, pour leurs enfants, pour leur travail, on n'a pas rendu leur vie plus facile. On les a chargés de devoirs qu'ils ne connaissaient plus, et on ne les a pas protégés assez contre ces légions ennemies et contre ces entraînements dont nous avons parlé (§ 7.) On ne fait rien surtout pour faire entrer la famille entière dans la vie chrétienne par des associations simultanées pour chacun des membres de la famille.

Voilà pourquoi le bien produit n'a pas été en raison des efforts, et le travail des dernières années a vraiment été plus productif dans la

classe supérieure que dans la classe ouvrière.

La corporation est donc nécessaire, et elle ne peut être autre chose que l'ensemble harmonisé des associations, qui centuple la puissance des efforts en permettant d'agir simultanément par tous les moyens moraux et matériels sur tous les membres de la famille. Cette œuvre seule, avec son action d'ensemble, sera assez forte pour enrayer le mouvement qui emporte nos populations ouvrières vers le paganisme.

§ 106. — FACILITÉ DE LA CORPORATION DANS UNE VILLE.

Tout a été dit sur la facilité des œuvres au Val-des-Bois. Par une inclination tout-à-fait naturelle, nous trouvons tout aisé chez les autres, et difficile chez nous. Dans la pratique, les faits ont démenti cette opinion. Peu d'associations existent dans des usines isolées, beaucoup ont été créées dans les villes. Si l'on voulait appliquer la méthode du Val-des-Bois, on dépenserait beaucoup moins d'argent, et l'on arriverait à des résultats bien plus considérables. Les œuvres isolées actuellement, les cercles, les patronages de jeunesse, les associations de jeunes filles, trouveraient dans la corporation telle que nous l'avons expliquée, une vitalité nouvelle et une prospérité inouïe.

Si nous prenons tous les éléments de la corporation : comité, Dames patronnesses, société de patrons, associations ouvrières diverses, écoles, institutions économiques, nous verrons qu'ils existent plus ou moins dans les villes. Partout où il y a un comité et un Cercle catholique d'ouvriers, le centre existe, et, avec de la persévérance, on arrivera à compléter autour du cercle le réseau d'associations nécessaires. Partout où les œuvres diverses, patronages, associations de jeunes filles, auront les caractères que nous avons dits, elles peuvent entrer dans la corporation. Mais, de même qu'on recommande comme un point très-important de commencer une association de piété avec des membres vraiment chrétiens, de même, il est d'une importance capitale de n'admettre dans la corporation que des associations franchement ralliées à nos principes. Dans une paroisse d'une ville indus-

trielle, il y avait déjà deux associations d'enfants de Marie, mais aucune d'elles n'avait pu réunir de jeunes filles des usines ; le curé n'hésita pas à en fonder une troisième qui marche parfaitement, qui atteint les ouvrières d'atelier, et qui, loin de nuire aux deux autres, leur a communiqué une vie nouvelle par l'émulation. Il ne s'est pas arrêté aux avertissements des prudents qui lui répétaient à l'envi que la nouvelle association nuirait aux autres, qu'il fallait prendre garde de faire tort à ce qui existe, etc., mille raisons par lesquelles on empêche le salut des âmes. Ce qu'il faut craindre, ce n'est pas qu'une œuvre boiteuse fasse naufrage, c'est que des milliers d'âmes continuent à se damner. On ne se préoccupe pas toujours assez de ce point de vue, le seul vrai. Fondons des associations partout où nous n'en trouverons pas qui soient basées sur nos principes. Gardons-nous bien de nuire, ou même de toucher aux œuvres qui existent, et qui sont condamnées à la stérilité, parce qu'elles n'ont pas tenu un compte suffisant de la nature de l'homme et des exemples de l'Église, exemples que nous pouvons appeler des leçons éloquentes puisqu'elles ressortent d'une pratique constante qui a donné des fruits si admirables. Laissons les petits filets d'eau qui ne veulent pas se jeter dans le fleuve, parce qu'ils ont peur de voir absorber leurs petites personnalités ; allons dans la pleine mer, là où des milliers d'âmes périssent, parce que personne ne leur tend la main ; mettant notre confiance en Dieu, fondons des associations nouvelles, larges par le zèle ardent qui animera leurs fondateurs, larges par les points d'appui multiples que nous prendrons dans la famille tout entière, larges enfin par les inventions de notre charité, pour travailler au bien-être moral et matériel de leurs membres.

Nous rétablirons ainsi la paix sociale, que les Apôtres ont donnée au monde, par les associations et les institutions économiques chrétiennes que nous avons retrouvées après eux. Ce sont les mêmes moyens que retrouveront invinciblement tous les hommes qui voudront la résurrection morale d'un peuple, parce que ces moyens sont

les seuls qui soient conformes à la nature de l'homme, et à l'enseignement de l'Église.

CHAPITRE II GOUVERNEMENT DE LA CORPORATION.

§ 107. — IMPORTANCE DE LA DOCTRINE DANS LES ŒUVRES.

Y a-t-il une doctrine dans les œuvres ? Y a-t-il une science qui ait ses principes, une méthode sanctionnée par l'expérience, ou faut-il dire que tout est variable ? Poser la question, c'est la résoudre. Il y a évidemment, au-dessus des détails, une méthode certaine pour la conversion des peuples, et cette méthode, fournie par l'Église, est basée sur la nature humaine et sur la loi de Dieu. L'éclectisme, dans une pareille matière, est très-funeste. Les hommes de bonne volonté qui demandent le vrai chemin doivent en recevoir l'enseignement, et leur docilité les conduira à un résultat rapide et certain. L'établissement des corporations chrétiennes ouvrières nécessite, de la part des fondateurs, une expérience et une science que tous n'ont pas. L'expérience des autres peut nous éviter de durs revers et des succès douloureux pour les cœurs catholiques, quand il s'agit du salut des âmes. Une société enseignante qui posséderait la bonne doctrine, qui serait soumise à l'enseignement de l'Église, et qui garderait comme un précieux dépôt le fruit de l'expérience de tous les hommes d'œuvre, donnerait une impulsion considérable aux associations ouvrières bien comprises, et sa direction serait un bienfait immense, en éloignant les esprits de toute indécision entre la vraie méthode et les moyens imparfaits que l'expérience a condamnés.

Nous déplorons cette diffusion qui a été faite de toute espèce de méthodes et de manières, qu'on a proposées comme également bonnes, et où chacun prend le plus facile, par conséquent le moins fructueux. Exemple :

Les écoles dominicales, dans beaucoup de localités, n'ont pas les principes que nous avons énumérés au paragraphe 102, et à cause de ce défaut, font un bien beaucoup moins grand que des associations ouvrières, dans le sens propre du mot. Un chrétien zélé veut établir une œuvre, il a ce modèle sous les yeux ; toutes les sortes d'œuvres lui sont proposées comme également bonnes, et il entreprend une œuvre boiteuse, incomplète, et qui aura peu de résultats pour le salut des âmes, tandis que s'il avait été enseigné, il aurait fait une véritable association, qui aurait produit un bien beaucoup plus considérable.

N'avons-nous pas entendu vanter les sociétés de secours mutuels, et ne connaissons-nous pas de bons prêtres, qui croient avoir une association ouvrière, et opérer le salut des âmes, en s'occupant de cette œuvre philanthropique que l'on croit chrétienne, parce qu'elle a une messe annuelle, et parce que M. le curé y est reçu avec respect ? Qui ne voit que ces ombres d'œuvres sont nuisibles, en satisfaisant les chrétiens de bonne volonté, et en les empêchant par là d'entreprendre des œuvres vraiment puissantes pour le salut des âmes ? Nous avons connu un curé zélé qui, sans s'en douter le moins du monde, a désorganisé une association de jeunes filles en pensant l'améliorer. Cette association avait été établie par des filles de la Charité, dans les conditions que nous avons dites aux paragraphes 58 à 64. Le curé a désiré l'améliorer et, sous prétexte d'en faire une œuvre paroissiale, il a supprimé l'action des sœurs, l'action du conseil, et tout se trouve réduit à une réunion, chaque semaine, à la paroisse. Les sœurs sont désolées de voir se perdre ces âmes, dont elles avaient assuré le salut. Le curé, de son côté, a les meilleures intentions, et s'il savait qu'il s'est trompé, il reviendrait sur sa décision. Il le saurait, s'il y avait une doctrine dans les œuvres, et si cette doctrine était enseignée. Sans doute, cet enseignement n'empêcherait pas les écarts, qui sont le résultat de la liberté individuelle, mais il procurerait les meilleurs fruits pour les hommes de bonne volonté ; et parmi les catholiques qui

entreprennent les œuvres, la bonne volonté et la docilité sont des qualités communes.

§ 108. — ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

L'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers n'est pas, comme on l'a dit, une œuvre *essentiellement laïque*. A sa tête est un Cardinal-Protecteur ; le Comité de l'œuvre a un aumônier, investi d'une autorité absolue dans toutes les questions qui touchent, de près ou de loin, à l'ordre des consciences ; les publications sont contrôlées par une commission ecclésiastique, qui a plein pouvoir de retrancher, non seulement tout ce qui serait contraire, mais même tout ce qui ne serait pas parfaitement conforme à la meilleure doctrine ; dans les comités locaux, le prêtre a toute l'influence, il est quelquefois le président ; presque tous les cercles ont pour directeurs des prêtres ou des religieux, et l'œuvre a pris pour doctrine sociale la doctrine du *Syllabus*. Est-ce là une société laïque, et n'est-ce pas plutôt une société *essentiellement catholique*, où les laïques, sous la conduite des évêques et des prêtres, travaillent de tout leur pouvoir à ramener dans le giron de l'Eglise ces foules innombrables qui s'en sont éloignées ?

L'apostolat n'est-il pas le devoir de tous les fidèles ? Devons-nous confondre la soumission, qui est un devoir, avec l'inaction, qui est un crime ? Nous ne pouvons rester spectateurs indifférents dans cette grande lutte entreprise contre notre Mère bien-aimée, la sainte Eglise, et nous ne sommes pas autre chose que des catholiques, quand nous concourons à la défense de nos prêtres, et que nous les aidons dans une mission qui paraîtrait difficile sans notre concours.

L'œuvre des Cercles catholiques a-t-elle la bonne doctrine ? J'ouvre son document fondamental : *Bases et plan général de l'œuvre*, et j'y trouve les points suivants : Dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière, soumission absolue à l'Eglise, lien religieux qui en fait une véritable confrérie, affirmation catholique, vie sociale chrétienne, sans déguisement et sans restriction, participation des

membres ouvriers au gouvernement intérieur, responsabilité individuelle, solidarité chrétienne. Nous avons dit au paragraphe 102 quels enseignements donne l'Eglise, dans l'organisation des ordres religieux. Nous retrouvons tous ces enseignements dans l'œuvre des Cercles.

Cette œuvre s'adresse-t-elle seulement à une classe de personnes, ou bien embrasse-t-elle dans son action les diverses classes de la société ? Nous savons qu'elle s'adresse tout spécialement à la classe supérieure. C'est elle qui a vulgarisé pratiquement les notions catholiques, perdues par le libéralisme, sur la responsabilité de tous ceux qui peuvent donner une impulsion à ceux qui les entourent ; elle a appris aux patrons qu'ils avaient charge d'âmes, et que pour accomplir leurs devoirs, il ne suffit pas de donner son or, il faut encore donner son temps, son action, et plus que tout cela, son cœur, par des rapports personnels avec l'ouvrier, pour travailler efficacement à la paix sociale.

Le quatrième caractère de l'œuvre des Cercles est l'unité, et, sous ce rapport, l'œuvre est bien mal comprise par quelques chrétiens qui n'en font pas partie. Il ne faut pas confondre direction avec tyrannie, aide avec protection, liberté avec isolement. La direction, l'aide et la liberté, voilà ce que donne le Comité de l'œuvre aux différents groupes qui se sont affiliés à lui. La tyrannie, l'oppression, l'absorption sont des choses essentiellement révolutionnaires et nullement catholiques.

Il n'y a pas d'autre œuvre en France qui présente ces caractères : catholique dans ses membres ; catholique dans sa doctrine, dans ses tendances et dans son enseignement ; catholique dans son objet, qui comprend à la fois la classe supérieure et la classe inférieure ; catholique dans son unité, de cette belle unité dont l'Eglise nous donne l'exemple, la seule garantie de la vraie liberté, et le fécond promoteur de l'initiative personnelle. Nous croyons donc fermement avoir trouvé dans l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, cette société ensei-

gnante dont nous avons parlé tout-à-l'heure, si nécessaire pour donner l'impulsion aux associations ouvrières, et nous pensons qu'elle a reçu de Dieu la mission de promouvoir partout les corporations chrétiennes ouvrières, et de rétablir ainsi le règne social de Jésus-Christ dans notre patrie.

§ 109. — LE CERCLE EST LE CENTRE NATUREL DE LA CORPORATION.

Nous ne dirons que quelques mots sur ce point. Toutes les anciennes corporations étaient gouvernées par des pères de famille, patrons et ouvriers.

Notre corporation spéciale est impossible sans un Cercle parfaitement organisé, comme base et comme moteur. Si l'on a pu dire, avec vérité, que le Cercle est une association autour d'une chapelle, nous pouvons dire aussi justement que la corporation est un ensemble d'associations autour d'un Cercle. Le comité du Cercle devient le comité corporatif et l'agent-moteur de toute la corporation, comme le conseil intérieur du Cercle devient la source du conseil corporatif, qui étend son action sur toute la famille ouvrière, spécialement par les institutions économiques.

§ 110. — DIRECTION DE LA CORPORATION PAR L'ÉGLISE.

Le gouvernement de la corporation chrétienne ouvrière doit être soumis absolument à notre mère la sainte Eglise catholique, instrument de toute résurrection morale des peuples, seule garantie efficace contre l'ennemi du genre humain, qui rôde autour de nos institutions, pour tâcher de les faire servir à la perte des âmes. Le jour où cette grande œuvre sera sérieusement entreprise, avec ses associations multiples, ses institutions économiques, sa bienfaisante unité, elle contiendra des foules, et si l'Eglise n'est pas la reine de ces sociétés nombreuses, nos associations tourneront au libéralisme, et nous aurons préparé la perte de ceux que nous voulions sauver. Ici encore, nous demandons à l'Eglise comment il faut concilier sa royauté avec

le gouvernement des associations par leurs propres membres. Dans les anciennes confréries, et dans les ordres religieux où les membres ne sont pas prêtres, est-ce qu'il n'y a pas à la tête un comité qui s'appelle conseil, chapitre ? ce comité n'a-t-il pas plein pouvoir pour la direction morale économique de l'institut ? et cependant l'association cesse-t-elle un instant d'être parfaitement soumise à l'Eglise ?

Ainsi nous prendrons soin d'assurer la royauté de l'Eglise dans le comité corporatif ; nous demanderons un prêtre désigné par l'évêque pour représenter l'Eglise ; ce prêtre aura toute autorité dans tous les points qu'il jugera toucher à la doctrine. Il serait utile, croyons-nous, que ce prêtre n'eût aucune fonction, qu'il ne fût ni aumônier, ni directeur du Cercle, afin d'éviter ces entraînements de la passion humaine, qui peuvent influencer les meilleurs esprits. Si, par impossible, il y avait conflit, l'évêque est le juge définitif auquel nous restons tous soumis.

On se plaint avec raison de la rareté des prêtres, et on se demande comment on pourrait suffire à ces œuvres nouvelles ? L'expérience nous a prouvé que les associations rendent toujours à l'Eglise plus qu'elles n'ont coûté comme prêtres, religieux et religieuses. Le recrutement sacerdotal devient de plus en plus difficile ; on s'épuise en vains efforts, tandis que l'usine est un terrain inexploré, où les fleurs sont étouffées faute d'air et de soleil. Les célèbres Kolping et Matthew n'étaient-ils pas des ouvriers ? Les vrais apôtres de l'usine sortiront de l'usine elle-même. Quand les associations catholiques auront fait pénétrer l'air vivifiant dans ces milieux où les âmes meurent d'asphixie, quand la corporation chrétienne ouvrière aura fait resplendir le soleil divin, nous verrons avec admiration s'épanouir les fleurs sacerdotales, et, loin de coûter à l'Eglise, l'usine lui rendra une génération nouvelle de religieux, de religieuses et de prêtres de Jésus-Christ.

§ 111. — DES CHAPELLES DANS LES ŒUVRES.

Nous touchons à un point très-délicat, mais très-important, de l'œuvre qui nous occupe. Plusieurs nous ont dit : C'est une question brûlante, n'y touchez pas. — Et pourquoi donc ? La vraie question brûlante n'est-elle pas le salut de nos pauvres ouvriers, qui périssent sous nos yeux sans qu'on y porte aucun remède ? — Si nous ne pouvons les sauver sans établir de chapelles, faut-il y renoncer, dans la crainte de nuire à la paroisse ? — La paroisse est-elle le but, ou n'est-elle que le moyen ?

Nous nous garderons bien d'aborder le terrain canonique ; nous entendons rester dans celui des faits et n'en pas sortir. Or, tous les hommes d'œuvres ont reconnu comme nous la nécessité absolue de la chapelle : 1^o pour soustraire nos convertis au respect humain ; 2^o pour entretenir la vie des associations, en leur donnant l'esprit de corps et de famille ; 3^o pour former les individus à la piété.

La chapelle répond si bien à un secret besoin du cœur que, partout où elle est établie, elle est préférée aux églises, surtout par les âmes pieuses. Il faut prendre l'homme tel qu'il est, et non le vouloir changer selon nos idées. Pour la question spéciale qui nous occupe, la corporation chrétienne, il est difficile de christianiser une usine à la campagne, ou un groupe d'usines dans une ville, sans l'établissement de chapelles.

Il y a là une question extrêmement grave, et qui arrête plusieurs industriels, désireux de travailler à convertir leurs ouvriers. Les curés ne sont pas toujours favorables à l'établissement d'une chapelle. Nous connaissons plusieurs patrons qui se laissent arrêter par cette difficulté, et renoncent à accomplir le plus sacré de leurs devoirs.

Le patron a charge d'âmes, et nous ne pensons pas que Dieu trouve son excuse valable, s'il n'a pas fait toutes les démarches nécessaires pour vaincre l'obstacle. Il doit toujours aller jusqu'à l'évêque. Nous ne connaissons aucune démarche de ce genre qui n'ait été favo-

blement accueillie. Si elle ne l'était pas, il faudrait s'incliner, et reconnaître que Dieu ne veut pas de notre action ; notre responsabilité cesserait, et celui qui sonde les cœurs saurait récompenser nos bonnes volontés impuissantes. — Mais si, au contraire, ce qui est toujours arrivé jusqu'ici, l'évêque est favorable à la chapelle, et nous soutient contre les difficultés, nous devons marcher avec énergie et tenir pour certain que nous sommes dans la vérité.

Le patron chrétien place en première ligne le salut des âmes qui lui sont confiées, et, si cela est nécessaire, il sacrifie à ce noble but l'estime des hommes, même dans le cas où cette estime lui paraît le plus légitime. Quand le patron, après avoir lutté et souffert, est arrivé à la résurrection religieuse de son petit peuple, quand il embrasse dans son cœur toutes ces âmes, où il sent battre le cœur de Jésus-Christ, oh ! alors, il oublie ses ennuis, et il remercie Dieu d'avoir mis un peu d'amertume dans la coupe enivrante du salut des âmes.

La pratique de l'Eglise a toujours été favorable aux associations ouvrières. Nous laissons parler M. Mounier :

« A Rome, une université, collège, école, ou corporation de métier, est d'abord une confrérie dont l'objet est d'honorer Dieu dans ses saints. Elle possède donc une église et une chapelle qu'elle entretient à ses frais. Elle nomme un chapelain, fait dire des messes pour les confrères et bienfaiteurs qui sont morts, pour ceux qui meurent, maîtres, garçons ou apprentis ; elle célèbre avec pompe toutes les grandes fêtes, et principalement celles de la Sainte Vierge et des saints sous la protection desquels elle s'est placée ; elle appelle des prédicateurs et suit des exercices particuliers de piété, ainsi que l'explication du catéchisme, principalement pour se préparer à la Pâque. Elle soutient, par des aumônes et par tous les moyens possibles, ceux de ses membres qui tombent dans l'indigence ; elle donne des secours à ceux qui sont malades, les visite en les exhortant à s'approcher des sacrements. Elle fixe les droits des veuves et les défend, elle élève les

orphelins et les place ; enfin, elle distribue des dots aux jeunes filles qui les méritent². »

Ne semble-t-il pas que M. Mounier résume la corporation chrétienne, telle que nous venons de la dire ? Le vénérable cardinal Gousset, dans sa lettre du 6 novembre 1865 (document D), n'a-t-il pas imité les actes des papes, toujours empressés de favoriser les associations ouvrières par des chapelles, un service religieux spécial, et des privilèges de toutes sortes ?

Nous irons plus loin, et nous nous permettrons d'ajouter que, dans beaucoup de lieux, l'établissement de chapelles serait le meilleur moyen et souvent le seul d'amener le retour de la vie chrétienne dans la paroisse.

Partout où l'Eglise a été libre, elle a multiplié les chapelles. « On peut dire que tout a été tenté à Rome, pour qu'il ne se trouvât pas un chrétien à qui la parole de Dieu ne pût se faire entendre³. »

On sait quelle multitude de chapelles il y a dans chaque paroisse. La clairvoyance de la haine a indiqué depuis longtemps à la Révolution les vrais moyens de chasser Dieu du cœur des populations. Nous l'avons vue en Italie, entourer d'un respect hypocrite la paroisse pour laquelle elle prétend travailler, et fermer ces chapelles si aimées du peuple. La Révolution sait qu'elle détruit la paroisse en détruisant les chapelles. On montre partout dans nos anciennes cités les ruines de ces chapelles nombreuses qui abritaient les confréries. La paroisse est restée seule debout, et tous les jours elle voit diminuer le nombre de ses fidèles. Au fur et à mesure que les paroisses se sont dépeuplées, certains curés, qui ne se sont pas rendu compte de la cause du mal, ont cherché à concentrer le plus possible le peuple chrétien et à supprimer les chapelles. Ce système, au lieu de diminuer le mal, l'a ag-

2. *De l'action du Clergé*, t. II, p. 210.

3. Mgr Isoard.

gravé, et tous les chrétiens sont effrayés de la désertion croissante de nos églises.

Dans beaucoup de pays, nous voyons encore des chrétiens, nous ne voyons plus de paroissiens. L'indifférence religieuse, les voyages rendus plus fréquents par les chemins de fer, les déplacements de populations occasionnés par l'industrie, l'instabilité des populations, tout a contribué à briser cette union qui faisait de la paroisse une famille. Dans tous les villages industriels et agricoles à la fois, l'antipathie professionnelle rend la fusion impossible. Quant à nous, nous n'avons pas mission pour juger ce changement constaté par Mgr Isoard⁴ et par beaucoup d'excellents esprits. Nous ne désirons qu'une seule chose, c'est le salut de nos chers ouvriers ; pour le reste, nous nous reconnaissons incompetents.

En un temps comme le nôtre, où le flot de l'impiété monte chaque jour et menace de tout engloutir, nous plaindriions profondément ceux qui se sentiraient le triste courage d'entraver le salut des âmes, en empêchant le seul moyen de ramener les populations perdues.

§ 112. — COMITÉ CORPORATIF.

Le comité corporatif a deux missions bien distinctes, le gouvernement de la corporation, et la paix sociale, par les rapports personnels de ses membres avec les ouvriers.

Pour le gouvernement de la corporation, nous avons dit au paragraphe 83 que le comité doit contenir dans son sein des représentants de toutes les associations. Il s'occupe directement du Cercle catholique, centre ouvrier de la corporation, et il s'occupe indirectement des autres associations par l'entremise de leurs représentants, et dans la mesure que nous avons expliquée. Pour les institutions économiques, nous avons expliqué (§ 83), comment elles sont gérées. On comprend que dans un tel comité il faille avant tout des hommes

4. *De la Prédication*. Albanel, 1871.

d'action, des membres réellement actifs, tout prêts à faire face aux responsabilités que les besoins de l'œuvre imposent. Les esprits taquins et pointilleux entravent tout, ne font rien et découragent ceux qui travaillent. Les difficultés de la vie apprennent la condescendance et font mépriser ces vaines discussions, où l'amour-propre tient plus de place que le dévouement chrétien. Le concours des hommes d'affaires, et spécialement des industriels, est vraiment précieux, bien qu'on doive souvent se défier de leurs tendances à la philanthropie. On trouvera un réel profit à la coopération des hommes qui ont beaucoup souffert ; la souffrance est une lumière ; on apprend bien des choses qu'elle seule fait connaître, elle ouvre le cœur à l'amour de Dieu et à l'amour du prochain ; et ceux qui ont profité de cette grande grâce sont éminemment propres aux œuvres.

Pour accomplir leur seconde mission, les membres du comité doivent se mettre en rapport direct avec les ouvriers et leurs familles. Notre société est divisée en classes ennemies et jalouses l'une de l'autre ; l'union chrétienne ne sera refaite que par l'amour et le dévouement des classes supérieures. En donnant aux ouvriers des témoignages d'affection réelle, en leur prouvant par les faits que nous considérons leurs intérêts comme les nôtres, nous ferons tomber les barrières élevées par la défiance et les préjugés. Plus ces rapports seront fréquents, plus vite nous arriverons à notre but, et plus aussi nous sentirons grandir dans nos cœurs cette flamme de l'amour qui rend le sacrifice léger et qui attire les autres vers nous. Mais comme les supériorités sociales sont selon la nature de l'homme, et selon la volonté de Dieu, nous devons les conserver dans une égalité chrétienne respectueuse des hiérarchies. La religion fixe à chacun ses devoirs, aux inférieurs le respect, aux supérieurs le dévouement, à tous l'amour qui fait de la famille un tout indivisible, sans que le père soit jamais confondu avec ses fils. Dans la famille, la hiérarchie est une force, un appui, et jamais une tyrannie. Ainsi, dans une corporation vraiment chrétienne, les supérieurs seront la force et l'appui des infé-

rieurs, et le cœur donnera l'égalité dans le dévouement et dans l'amour mutuel.

§ 113. — SOCIÉTÉS DE PATRONS.

Nous faisons entrer dans les comités les patrons vraiment chrétiens, disposés à donner le temps nécessaire pour le gouvernement des œuvres et pour l'union sociale. Il y en a beaucoup d'autres qui ne peuvent pas, ou qui ne veulent pas faire partie du comité, et qui cependant sont franchement sympathiques aux associations ouvrières dont ils reconnaissent les bienfaits. Comme nous avons besoin pour cette grande œuvre de tous les concours, comme d'ailleurs, aucune aide ne sera plus efficace que celle des patrons, nous formerons à côté du comité une société de patrons auxquels nous demanderons pour toute condition de seconder les efforts du comité pour la moralisation des ouvriers. Cet appui serait manifesté de deux manières : 1^o par une contribution volontaire, et 2^o par l'adoption de certaines mesures de discipline chrétienne dans l'atelier. Ces mesures, d'ailleurs, seraient préparées et expérimentées par des gens compétents, industriels eux-mêmes, membres du comité, et elles seraient propres à établir le bon ordre en même temps que la moralisation. Même en nous plaçant au point de vue de l'intérêt industriel, la discipline chrétienne sera toujours la plus favorable au bon travail et à la grande production.

Il y aurait quelques réunions chaque année, et là, on s'attacherait à combattre ces fausses doctrines de l'économie politique moderne qui ont remplacé la charité par l'égoïsme, la solidarité chrétienne par l'intérêt ; on s'efforcerait de démontrer aux maîtres qu'ils ont charge d'âmes, et on leur ferait voir que l'Eglise catholique seule fournit les moyens de remplir les devoirs qu'ils ont vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de la société. Nous avons traité ce point aux paragraphes 3 à 13. On mettrait en pleine lumière l'inanité de tous les efforts philanthropiques pour la moralisation des ouvriers. Les exemples parlent assez haut, et les expériences nombreuses, qui ont été faites dans ces der-

niers temps, fourniraient assez d'éclatantes démonstrations que l'école libérale ne peut donner aucune transformation réelle, et que les institutions économiques sans Dieu deviennent des œuvres mortes et sans efficacité. On leur citerait cette société de patrons généreux, qui a un revenu annuel de 40 à 50,000 fr. pour encourager l'épargne et qui, malgré tous les avantages offerts à l'ouvrier, voit les épargnes diminuer tous les ans. Une autre société s'imposait à chaque inventaire un sacrifice sérieux pour aider ses ouvriers à s'assurer sur la vie ; elle leur demandait seulement un tiers de la prime et versait les deux autres tiers ; l'enthousiasme du premier jour fut vite refroidi, et, la seconde année, il ne se trouva plus un seul ouvrier persévérant ; tous avaient renoncé à la petite privation qui leur procurait un si grand résultat. Les sociétés coopératives ne donnent que des résultats apparents, et elles engendrent bientôt dans l'esprit des ouvriers une défiance nouvelle que ce mode semblait destiné à effacer. Il serait facile de démontrer par les faits que l'instruction et tous les moyens qu'a employés l'école libérale, n'ont jamais rendu l'ouvrier vertueux. Nul doute qu'on n'arrive, au bout de quelque temps, à modifier la manière de voir des patrons ; ils deviendraient plus chrétiens, au moins dans l'esprit ; leur bonne volonté se traduirait, dans les ateliers, par des moyens plus accentués pour favoriser les associations catholiques ; en dehors des ateliers, par des subventions plus considérables et un appui moral qui faciliterait les œuvres. Le comité s'augmenterait chaque année des patrons qui auraient fait plus de progrès dans la voie chrétienne.

Dans les centres où on le pourrait, on établirait des écoles professionnelles chrétiennes dont nous parlerons au paragraphe 115 ; quels résultats immenses n'obtiendrait-on pas dans les ateliers avec des contre-maîtres qui sortiraient de ces écoles ?

Enfin, qui empêcherait ces sociétés de patrons de s'occuper ensemble de tout ce qui concerne les intérêts de leurs industries, et de former ainsi des sociétés industrielles chrétiennes. Quand on songe à

la puissance des moyens dont disposent certaines sociétés industrielles, et à la petitesse des résultats acquis, parce que l'absence de Dieu rend vaines les plus grandes ressources, on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'y ait pas de sociétés industrielles catholiques. Elles montreraient bientôt par les faits quel résultat considérable on peut obtenir avec les mêmes moyens fertilisés par la puissance de Dieu.

§ 114. — MISSION DES FEMMES CHRÉTIENNES DANS LA CORPORATION.

Comme dans toutes les œuvres établies par l'Eglise, les femmes chrétiennes ont un grand rôle à remplir dans notre corporation. Nous pouvons examiner leur mission : 1^o dans la famille ; 2^o dans les usines ; 3^o dans le quartier ; 4^o dans les institutions économiques ; 5^o dans la création et la conduite des associations ; et 6^o dans la corporation.

1^o *Dans la famille.* — L'amour de Jésus engendre l'amour des ouvriers, ses frères bien-aimés, et cet amour doit se témoigner tout d'abord par la prière. Dieu seul peut rendre féconds les efforts des hommes d'action. La conversion de l'usine serait un miracle impossible sans l'intervention divine. Nous devons donc tout d'abord prier, et, au besoin, souffrir pour la grande cause du règne de Dieu. Aux âmes généreuses on peut conseiller l'*apostolat du cœur de Jésus dans l'usine* (voir document X^a), leur montrant la puissance du sacrifice volontaire par les exemples éclatants que les saints nous ont laissés.

La seconde action de la femme chrétienne consiste à faire aimer les œuvres par tous les membres de sa famille, afin que plus tard l'enfant, devenu grand, puisse, en souvenir de sa mère, opérer les actes de dévouement qu'il aura connus par elle.

La troisième action est de pousser dans les œuvres le mari, le fils et la jeune fille, suivant les âges, soit dans un comité, soit dans une société de patrons, soit dans une association ouvrière ou s'occupant des ouvriers.

Enfin, la quatrième action est de s'employer à fournir les ressources nécessaires pour la vie des œuvres.

2° *Dans les usines.* — Les industriels sont souvent absorbés dans leurs affaires et ne s'inquiètent pas toujours assez de ce qui est étranger à la bonne production et à une discipline en quelque sorte païenne. N'est-ce pas un devoir rigoureux pour la femme chrétienne de s'occuper de tout ce qui intéresse la morale et le service de Dieu dans les ateliers de son mari ? Cette action n'attirera-t-elle pas la bénédiction d'en Haut sur les affaires ? *Notre Père qui est aux cieux* n'est-il pas irrité de voir la perte de ses enfants bien-aimés, occasionnée par l'enrichissement de quelques-uns ? N'est-ce pas Dieu qui est la source véritable de toute réussite ? et s'il ne veut rien faire sans l'action humaine, cette action suffit-elle lorsqu'elle n'est pas fécondée par le Tout-Puissant ? Exciter les maris à établir dans leurs usines la séparation des sexes et tout ce qui intéresse la morale, aborder les ouvrières quand on le peut, leur témoigner de l'intérêt, les pousser dans les associations qui leur sont ouvertes, enfin veiller sur les enfants, afin de conserver à Dieu, ou de lui ramener ces pauvres âmes abandonnées ; tel est, ce nous semble, le devoir des femmes chrétiennes dont les maris sont à la tête d'une industrie. En veillant sur les enfants des pauvres, la mère attirera les bénédictions célestes sur ses propres enfants, et elle s'épargnera ainsi les chagrins les plus cruels qu'une âme humaine puisse porter.

3° *Dans le quartier.* — Rétablissant le patronage autour d'elle, la femme chrétienne peut entrer en communication avec les familles de son quartier, non à la manière qui blesse la fierté égalitaire de l'ouvrier, mais avec les moyens que son amour saura inventer pour faire naître la joie et la confiance par sa présence, et ne point exciter les sentiments d'humiliation qu'entraînent les visites de charité. Charité ! n'est-il pas bien pénible que ce mot admirable, qui veut dire amour, ait changé de signification et soit devenu odieux à certains esprits, parce qu'il exprime l'humiliation du petit et la glorification du puis-

sant ? Quand la femme chrétienne aura acquis une influence bienfaisante dans son quartier, elle s'en servira pour porter doucement, avec amour, tous les membres de la famille vers les associations catholiques. Cette action doit être prudente ; il ne faut pas se décourager si le résultat est lent à venir ; l'action sera d'autant plus certaine qu'elle aura été plus prudente et plus soucieuse du respect de la liberté.

4° *Dans les institutions économiques.* — Les institutions économiques ont été tentées sur plusieurs points et n'ont pas réussi, parce que la classe dirigeante a dédaigné de s'en servir et les a ainsi discréditées aux yeux des ouvriers.

La femme chrétienne rendrait ces œuvres populaires, et par conséquent fructueuses, si elle affectait d'user des moyens imaginés pour l'achat du pain, de la viande, de l'épicerie et enfin pour tout ce qui est possible. Dans notre corporation du Val-des-Bois, les patrons usent des bons corporatifs ; ils achètent chez les marchands de la corporation ; tous les trois mois, ils reçoivent le boni corporatif comme tous les ouvriers, et en même temps qu'eux. Par ce moyen, les institutions économiques ont été considérées comme le fruit de l'association ; il n'est jamais venu à la pensée de personne de les comparer à des aumônes, et la fierté égalitaire la plus susceptible n'aurait pas trouvé à se blesser.

5° *Dans la création et la conduite des associations.* — En première ligne, nous plaçons l'association des mères ouvrières, dite de Sainte-Anne. Nous en avons parlé aux paragraphes 67 à 70, et nous en avons donné le coutumier au document R. On y verra la part des dames patronnesses, dont le comité remplit, à l'égard de l'association des mères, le même rôle que le comité catholique à l'égard des cercles. Nous avons parlé des soins à donner aux jeunes mères, aux enfants, soins qui ne sont point du tout dans l'esprit des œuvres dites de *maternité*, mais qui, au contraire, doivent toujours paraître le fruit d'une solidarité chrétienne qui ne ressemble en rien à l'aumône.

L'action des dames patronnesses pourra s'exercer souvent sur des familles ouvrières aisées ; il faut donc, pour être acceptée, que cette action respecte les légitimes susceptibilités et qu'elle consiste bien plutôt dans le don du cœur que dans toute autre chose. Il y a là des délicatesses qu'il est plus facile à faire comprendre qu'à expliquer. Nous voulons la paix sociale, c'est-à-dire que les familles de patrons, de contre-maîtres et d'ouvriers ne forment plus qu'une grande famille. L'aumône n'amènera pas ce résultat, c'est pourquoi nous insistons sur ce point : les institutions économiques spéciales aux dames patronnesses, tout en conservant dans leur apparence des ressemblances frappantes avec certaines œuvres existantes, maternité, œuvres des crèches, etc., n'en sont pas moins essentiellement différentes dans leur esprit. Il ne faut donc pas qu'une corporation naissante croie pouvoir utiliser ces associations, et prendre bien garde d'effaroucher les ouvriers aisés. Nous ne voulons pas que nos associations soient des associations de pauvres ; nous voulons que ce soient des associations d'hommes libres, où l'on retrouve tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le manœuvre jusqu'au patron, en passant par les contre-maîtres, directeurs, employés, etc. ; nous voulons que les bienfaits de la corporation portent davantage les cœurs à l'amour des associations et à la reconnaissance envers l'Eglise catholique, qu'à la reconnaissance envers tel ou tel patron. L'amour de Dieu conduit naturellement à l'amour des hommes, tandis que la reconnaissance envers les hommes devient souvent un fardeau qui engendre la haine. Le seul don qui fasse la paix sociale, c'est le don de son cœur ; c'est le seul qui doive apparaître dans notre corporation et le seul qui doive provoquer l'amour. Il sera facile de déduire de ces principes les détails pratiques qui peuvent varier dans leur application avec les divers centres où l'œuvre est établie.

Les associations de jeunes filles doivent aussi être l'objet de la plus tendre sollicitude du comité ; mais là, il faut des sœurs pour direc-

trices de chaque association, et la mission des femmes chrétiennes se borne plutôt à un patronage effectif que dans une ingérence de détail.

6° *Dans la corporation.* — Nous avons dit que la corporation est l'ensemble harmonisé de toutes les associations, et qu'elle a à sa tête un comité corporatif. Ce comité doit rester la tête de la corporation, aussi bien pour le comité des dames que pour la société de patrons et les associations ouvrières. L'action des dames patronnesses sera d'autant plus féconde qu'elle sera faite dans une union plus intime avec le comité de l'œuvre des cercles. Cette union est facile par la présence du prêtre-président dans le comité de l'œuvre ; elle n'a rien de gênant ; elle ne porte pas sur les détails, mais seulement sur les grands principes, et elle ne vise qu'un seul but : l'aide mutuel. Le concours de toutes les forces est nécessaire pour arriver à la grande action que nous voulons tenter. Cette union est donc nécessaire et doit être un des principes du comité des dames patronnesses.

Dans les affaires commerciales et industrielles, nous trouvons un grand avantage à être plusieurs associés, parce qu'il y a un contrôle affectueux, qui n'est une gêne pour personne, et qui est un stimulant pour tous. Ce sont là aussi les bienfaits de la vie de communauté. Ainsi, dans les œuvres unies, plus le contrôle sera efficace, plus il rendra féconds les efforts de chacun, et ce contrôle qu'on redoute, dont notre amour-propre s'effarouche, est précisément un grand avantage, et, pour en revenir aux ordres religieux, qui sont le type le plus parfait de notre corporation, nous pouvons voir que ce contrôle existe à tous les degrés, et que c'est lui qui fait la force et la prospérité de ces associations modèles.

Nous connaissons une association de mères ouvrières, avec un conseil et une organisation qui nous paraît excellente ; le directeur est un curé de paroisse ; comme c'est lui seul qui peut réunir le conseil et qu'il est accablé d'occupations de toutes sortes, il s'ensuit que le conseil ne se réunit jamais ; l'association ne fonctionne pas, et cette œuvre, qui pourrait faire beaucoup de bien, est purement une œuvre

sur le papier. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, le comité des dames patronnesses trouvera un grand profit dans son union avec le comité de la corporation, et un grand avantage à lui rendre compte de l'exécution de ses règlements, au moins dans les points principaux.

§ 115. — INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES.

Nous renvoyons à la cinquième partie, chapitre III, paragraphes 89 à 99.

Instruction. — Toutes les institutions catholiques ont favorisé l'instruction du peuple, et l'Eglise a toujours été l'ennemie de l'ignorance. Dans notre siècle, les adversaires de Dieu se sont emparés de ce mot pour entraîner les foules et les tourner contre Dieu. Malgré tous les efforts faits par la libre pensée, l'Eglise reste encore à la tête de l'instruction, et les écoles congréganistes soutiennent dignement son éternelle mission de Reine des sciences. Dans nos œuvres ouvrières, nous ne devons pas négliger cet élément de succès. Nous devons nous attacher spécialement à donner à nos ouvriers, dans des cours d'adultes bien montés, l'instruction professionnelle nécessaire pour chaque état. Les catholiques ne paraissent pas avoir compris jusqu'ici avec quelle facilité ils pourraient ramener à leur réelle valeur ces fastueux amis de la classe ouvrière, qui en imposent au vulgaire par des mots sonores et quelques leçons de chimie, de physique, de tissage et de mécanique. Si les catholiques voulaient s'entendre, ils organiseraient facilement des cours aussi bien montés que les leurs et qui seraient mieux suivis ; ils rendraient ainsi à l'Eglise, aux yeux des foules, le prestige que veulent lui enlever ces faux amis qui font tant de bruit, et qui ne travaillent que pour leur ambition, en prétendant travailler pour le peuple.

Nous ne saurions trop insister pour demander aux catholiques de réunir leurs efforts pour la création d'*écoles professionnelles chrétiennes*, pouvant rivaliser avec les écoles d'arts-et-métiers gouvernementales. Nous sommes témoins aujourd'hui des résultats obtenus

depuis vingt ans par la fondation des écoles congréganistes secondaires ; nous aurions les mêmes résultats, au point de vue industriel, avec des écoles professionnelles bien montées. La plupart des directeurs et des patrons d'usines sortent des écoles des arts-et-métiers, et on sait dans quel esprit anti-religieux est organisée partout l'instruction gouvernementale. Nos écoles amèneraient une véritable révolution chrétienne dans les usines après quelques années de fonctionnement. Cette institution si utile et si nécessaire rencontrera-t-elle beaucoup de difficultés ? Nullement. Nous avons le personnel des maîtres, les Frères des écoles chrétiennes ; les écoles des Frères nous fourniraient plus d'élèves que nous n'en pourrions recevoir ; nos élèves ne tarderaient pas à être recherchés par les industriels, qui trouveraient en eux toutes les garanties de travail et de moralité. Nous n'avons pas à lutter contre l'écrasante omnipotence de l'Etat, comme dans l'instruction secondaire et dans les facultés. En même temps qu'ils se formeraient à la science professionnelle, nos jeunes gens se formeraient à la science des œuvres. Qui ne voit quels résultats donneraient de pareilles écoles ?

Aisance. — Notre action, ici, doit avoir un double objet : le premier, d'augmenter les ressources de nos ouvriers, en mettant à leur portée tous les objets de consommation aux prix les plus réduits, et en les amenant à payer comptant ; le second, de leur enseigner l'épargne et de les y porter par des moyens vraiment puissants.

Les économistes ont reconnu unanimement que, sans la vertu personnelle, les combinaisons économiques sont impossibles ou inutiles. Laissons parler M. Le Play :

« Toute la philanthropie des particuliers et du gouvernement est impuissante à créer une richesse lorsque les sentiments moraux qui en sont les sources ont disparu⁵. »

5. *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. II, p. 483.

Voici l'avis de M. Villermé : « Partout, au surplus, l'homme condamné au travail gagne son pain à la sueur de son front ; mais partout aussi la paresse, l'imprévoyance, la débauche, la corruption, produisent inévitablement la misère. Les ouvriers de nos manufactures gagnent très-généralement, je pourrais dire presque toujours, de meilleurs salaires que les autres ; mais communément aussi, chez nous et dans l'état actuel des choses, les ouvriers des manufactures manquent de sobriété, d'économie, de prévoyance, de mœurs, et bien souvent ils ne sont misérables que par leur faute⁶. »

Dans son admirable livre *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, M. Charles Périn démontre que le renoncement chrétien est la seule source de la prévoyance et de l'économie. La doctrine de l'intérêt et de la jouissance n'a jamais pu dompter la plus vulgaire imprévoyance. Nous avons entendu répéter par des hommes de mérite : — rendez les ouvriers prévoyants faites-en de petits rentiers, et ainsi vous arriverez à les moraliser. — Mais l'expérience prouve que la vertu et les convictions religieuses peuvent seules amener l'ouvrier à être économe, d'où il résulte que ce n'est pas l'économie qui les rend moraux, mais que c'est la moralité qui les rend économes. Nous avons cité au paragraphe 113 les efforts qui ont été tentés sur plusieurs points pour amener l'ouvrier à économiser, et l'insuccès dont nous avons pris le témoignage dans les comptes-rendus publiés par ces sociétés. Posons donc d'abord comme principe absolu que les institutions économiques les plus ingénieuses seront absolument stériles pour la moralisation de nos ouvriers, tant qu'elles ne seront pas vivifiées par l'esprit religieux. Mais aussi reconnaissons la puissance des sociétés de crédit et de consommations, et de toutes les institutions économiques quand elles sont fécondées par l'esprit chrétien, c'est-à-dire quand elles ont pour base nos associations catholiques. De même que, dans l'instruction, nous ne devons pas paraître moins soucieux

6. F^o 213, t. II.

que nos adversaires de donner à nos ouvriers la science professionnelle qui leur est nécessaire, de même c'est un devoir pour nous de démontrer, par nos institutions économiques, que les associations catholiques ont seules la vraie puissance pour le bien-être matériel des ouvriers, qu'elles seules donnent réellement ce que les sectaires promettent pour leurrer les foules. Si les sociétés de consommation n'ont pas réussi jusqu'ici dans nos œuvres, c'est que nous les avons mal conçues ou mal exécutées. Nos ouvriers sont aussi intelligents que les ouvriers anglais ; on sait à quelle prospérité inouïe est arrivée l'association des équitables pionniers de Rochdale. M. Casimir Périer nous donne des détails émouvants sur les commencements et les progrès de cette association commencée par quelques tisserands : « Dieu sait ce qu'il fallut de courage et de persévérance pour vaincre les premiers obstacles, et ce qu'il en fallut bientôt pour triompher des résistances et des hostilités, quand les premiers succès firent prendre l'alarme à ceux dont les intérêts semblèrent menacés. Les détaillants formèrent une ligue contre une concurrence qu'ils taxèrent de déloyale, et ils la combattirent en vendant au-dessous des cours fixés au magasin, comme on appela, par dérision d'abord, puis bientôt par excellence, le local où se faisaient les ventes de la société. Rien ne rebuta les courageux pionniers, ni les actions judiciaires, ni les sarcasmes, ni les défections. Ils poursuivirent leur route avec la foi qui devait assurer leur récompense⁷. »

Cette société, qui avait 700 francs en 1846, possédait plus d'un million de francs en 1863. Nos cercles catholiques seraient-ils plus impuissants que ces pauvres ouvriers anglais ? Nous prétendons le contraire, et la démonstration en sera faite le jour où un comité apportera à cette œuvre la persévérance qui use les obstacles et la foi qui empêche les découragements.

7. *Des sociétés de coopération*, p. 8 et suiv.

Travail : Nous avons parlé, au paragraphe 99, du bureau de placement, ou plutôt du comité de patronage ayant pour objet de secourir les ouvriers qui manquent de travail et de les aider à trouver promptement un emploi avantageux de leurs bras. Les sociétés de compagnonnage, plus ou moins hostiles à l'idée religieuse, plus ou moins affiliées aux sociétés anti-chrétiennes, ont seules le monopole du placement des ouvriers.

Nous connaissons des comités où cette question a été agitée ; les patrons l'ont repoussée craignant de nuire à la stabilité de leurs ouvriers en rendant leur placement plus facile. Cette crainte est tout-à-fait fausse. Si le comité de placement donne à l'ouvrier des moyens plus faciles de trouver du travail, il facilite aussi pour le patron le recrutement de son atelier. L'instabilité des ouvriers dans les villes a, d'ailleurs, atteint son paroxysme et l'esprit chrétien que développent nos associations, tend directement à réagir contre cette plaie de l'industrie moderne. Enfin, notre but doit être de grouper des ouvriers chrétiens dans les ateliers où ils rencontrent la protection de leur foi. Comment pouvons-nous arriver à ce résultat, si nous n'avons pas dans chaque cercle un comité de placement dirigé avec intelligence et conduit avec sollicitude ?

Délassements : Nous laissons la parole à M. Ch. Périn. « Les confréries attachaient encore l'ouvrier par le charme qu'elles répandaient sur sa vie, et par la distraction et le soulagement qu'elles lui apportaient, au milieu d'une existence remplie par un monotone et pénible labeur. La solennité du pain bénit, la fête du patron, les processions générales, l'entrée des rois et des reines étaient les occasions des grandes fêtes de la confrérie ; c'était dans ces fêtes qu'elle déployait toutes ses magnificences. D'autres occasions, moins solennelles et revenant plus souvent : le mariage ou l'enterrement d'un des membres de la confrérie ou même de quelque proche parent d'un membre, les messes dites en l'honneur du patron, procuraient également à l'ouvrier quelques heures de repos et de joie, ou provoquaient

en lui de salutaires retours vers le côté sérieux de la vie⁸. »

La corporation, telle que nous la comprenons, est admirablement organisée pour procurer les mêmes bienfaits. On a dit avec justice que nous étions dans le siècle de l'ennui ; la gaieté, la joie, les amusements vrais disparaissent de jour en jour avec la simplicité et la paix de la conscience qui en étaient la source. Notre corporation chrétienne doit restaurer aussi de ce côté cette ancienne vie de famille, où les jeux, la franche gaieté et des plaisirs d'autant plus attrayants qu'ils étaient plus innocents, faisaient oublier au pauvre ouvrier les fatigues de la semaine, les inquiétudes du foyer, les chagrins de la vie.

§ 116. — MISSION DES ORDRES RELIGIEUX DANS LA CORPORATION.

« La renaissance des ordres religieux est un des signes de la régénération sociale qui se prépare, et ils sont appelés à prendre une part signalée dans l'œuvre capitale du patronage des classes ouvrières⁹. » Le peuple a toujours eu une vénération et un amour particulier envers les religieux, et quand il s'est tourné contre eux, c'est qu'il a obéi à des passions qui n'étaient point les siennes. Tout l'attire vers eux, la pauvreté et la simplicité de la vie ; l'ouvrier place volontiers sa confiance dans un homme qui s'est fait son égal par l'humilité et par le dépouillement volontaire de tous les biens. L'ouvrier ne peut s'empêcher d'admirer ces nobles pauvres qui portent dans leur extérieur la dignité du sacrifice et la pensée de Dieu. Les ordres religieux sont la plus complète expression de l'esprit d'association, leur vie même les prépare au gouvernement de la corporation chrétienne ouvrière. Nous devons ajouter que les religieux donneront à nos associations la puissance de la durée et des traditions. Au milieu des bouleversements et des instabilités de notre temps, le peuple les reconnaît à des traits qui ne varient point ; c'est le même habit, le même langage, les mêmes coutumes, le même esprit. « L'homme du peuple, dit M. Ch. Périn, les

8. *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, t. II, p. 273.

9. Ch. Périn, *de la richesse*, t. II, p. 329.

trouvera tels aujourd'hui qu'ils étaient quand son père allait leur demander conseil et protection ; il aura appris dès le berceau à les respecter, à les aimer et à mettre en eux toute sa confiance ; il reportera vers eux l'affection qui le lie à sa famille ; il sera vis-à-vis d'eux engagé d'honneur, d'affection et de reconnaissance.¹⁰ » Ne pouvons-nous pas dire que Dieu a préparé la résurrection des corporations ouvrières par cette efflorescence des ordres religieux dont nous sommes les heureux témoins ?

§ 117. — CONGRÈS ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Il n'est pas besoin de démontrer l'importance sociale des Congrès et des Assemblées générales. Ils ont donné aux questions ouvrières, depuis quelques années, une popularité qu'elles n'auraient pu trouver sans cette diffusion rapide qui se fait dans une réunion nombreuse.

Nos vœux seraient que les Congrès généraux fussent divisés en sections où se donneraient rendez-vous les hommes de la même spécialité. — On a dit à cela qu'il valait mieux avoir un Congrès particulier pour chaque spécialité. — Nous pensons qu'il est difficile d'avoir avec quelque succès beaucoup de réunions générales, parce que ce sont toujours les mêmes hommes qui s'occupent de toutes les œuvres, que la multiplicité des réunions finirait par en diminuer l'importance.

Nous ajouterons qu'il nous paraît utile de rapprocher ensemble diverses spécialités, comme les Cercles catholiques d'ouvriers, les œuvres de l'usine, l'aumônerie militaire, les patronages, les œuvres de jeunesse, sans pour cela entraver la liberté nécessaire à chaque section. Il résulte de ce rapprochement une certaine émulation et une diversité d'idées, qui apportent à chacun comme un renouvellement ; mais il faut écarter autant qu'on le peut ces oisifs qu'on a surnommés les athéniens des Congrès, gens en quête de nouveautés, qui assistent

10. Ibid. t. II, p. 333.

à nos assemblées comme on assiste à un spectacle, s'occupant davantage d'un triomphe parlementaire que du salut des âmes.

Les *Assemblées régionales* sont extrêmement désirables, et bien loin de nuire aux assemblées générales, nous pensons qu'elles les rendraient beaucoup plus nombreuses. Non-seulement elles généraliseraient davantage le mouvement, mais elles rendraient un peu de cette vie provinciale si utile à une œuvre comme la nôtre. Les liens qui unissent les comités entre eux ne sont forts que par leur docilité volontaire et par l'intelligence de l'œuvre ; or, les assemblées régionales produiraient ces deux bienfaits en atteignant une foule d'hommes de bonne volonté que les Assemblées générales n'atteindront jamais.

Nous pensons que l'on fournirait un aide très-puissant aux comités de corporation et aux associations corporatives, en faisant visiter régulièrement les comités par des secrétaires de zones parfaitement initiés, non-seulement à l'esprit de l'œuvre, mais à sa méthode. Le mouvement ne se produira sérieusement que là où on pourra guider des chrétiens généreux, mais souvent inexpérimentés, et qui n'osent pas avancer parce qu'ils se défient d'eux-mêmes, et ne comprennent pas assez bien le mécanisme des associations.

CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS UTILES.

§ 118. — COMMENT FAUT-IL COMMENCER ?

On nous a souvent posé cette question : Par où devons-nous commencer ? — On conçoit qu'il est difficile de donner une réponse sans connaître les éléments qu'on peut utiliser, les ressources dont on peut disposer, les milieux divers où l'on peut se trouver, la qualité et la position de la personne qui veut commencer. L'avis qui peut être donné en toute circonstance, c'est qu'il faut être modeste dans les débuts. Les dépenses considérables nécessitées par une installation convenable empêchent souvent de rien faire, tandis que si l'on s'était contenté d'un provisoire très-simple, on aurait sauvé les âmes, et c'est là le seul but à atteindre.

Dans l'exil qui a suivi notre incendie, au milieu d'une population peu préparée, nous avons pu, en quelques mois, fonder toutes les associations ; ces pauvres ouvriers étaient si touchés de voir qu'on s'occupait de leurs intérêts, de leurs enfants, de leurs distractions, de leurs maladies ! Notre séjour a été trop court pour assurer la persévérance ; néanmoins, un patronage de jeunes filles, un patronage de jeunes garçons et une association de mères ouvrières fonctionnent encore, grâce au dévouement du curé, des sœurs et de deux paroissiens.

Il en est qui ne veulent rien commencer, parce qu'ils craignent de ne pas réussir. Nous en connaissons même qui prétextent le bien des âmes qu'ils croiraient compromis par leurs échecs et leurs humiliations. Mais quel chemin a suivi Notre-Seigneur ? Le chemin royal de la Croix, c'est-à-dire l'insuccès suprême et l'humiliation suprême dont il a fait les sources mêmes de sa glorification. La prudence humaine dans les œuvres conduira toujours à la mort. L'histoire de l'Église est

pleine d'exemples qui condamnent les prudents. Il faut donc commencer, et le pire des échecs, c'est de ne rien faire.

Cherchons à convertir les patrons qui nous entourent, et montrons-leur que les œuvres ne sont pas si difficiles qu'elles le paraissent d'abord. Nous avons établi à Lyon plusieurs degrés dans les œuvres de l'usine :

Premier degré, ce que nous avons appelé les moyens intérieurs, c'est-à-dire : la moralité dans les ateliers, le dimanche scrupuleusement observé, sages règlements, employés chrétiens, et, en tout cas, suppression immédiate de tout employé qui n'a pas un bon esprit et de bonnes mœurs, paye mise à l'abri des tentations trop dangereuses, gestion personnelle du patron autant que possible, et, toujours, droit absolu réservé à l'ouvrier du recours direct au patron, sans passer par l'employé, etc. Tous les patrons, même ceux qui n'ont pas la foi, ne doivent-ils pas se considérer comme tenus à ces devoirs ?

Deuxième degré, écoles chrétiennes fréquentées régulièrement, conduisant et surveillant effectivement les enfants aux offices du dimanche. Ce second point est facile, puisque nous ne supposons pas d'écoles spéciales, mais seulement la surveillance réelle et paternelle du patron pour les enfants de son usine.

Troisième degré, écoles congréganistes spéciales pour l'usine ; l'instruction présente toujours aux ouvriers un côté utilitaire qui les séduit, et c'est souvent le meilleur moyen d'arriver à faire accepter des leçons de religion, et de porter les ouvriers vers Dieu, en profitant des mille circonstances que l'on rencontre même dans l'enseignement profane.

Quatrième degré, visite des malades à domicile par les sœurs.

Cinquième degré, mission ouvrière, retraite pascalle annuelle, et, si on le peut, une retraite spéciale pour les hommes, une spéciale pour les filles et les femmes.

Sixième degré, chapelle, si petite et si modeste qu'elle soit, quand elle ne serait pas plus grande qu'une chambre, à proximité de l'usine,

pour confesser pendant le travail, pour réunir une partie des ouvriers à la sortie des ateliers, et leur parler, tantôt les hommes, tantôt les filles, tantôt les femmes.

Nous n'avons pas besoin de répéter que les associations sont avant tout nécessaires ; elles sont bien plus faciles que ne peuvent le croire ceux qui n'ont pas essayé. Il faut les fonder le plus tôt possible, et d'abord par celles qui paraissent les plus faciles, en prenant soin de ne pas nous arrêter en chemin.

Dès que nous rencontrons un patron qui a la moindre bonne volonté, il faut l'encourager de toutes nos forces à commencer par le premier degré, puis par le second. Quand il arrivera au troisième degré, il aura déjà fait quelque chose, et Dieu lui accordera la grâce d'aller plus loin.

§. 119. — CONGRÉGATION RELIGIEUSE DE SAINTE PHILOMÈNE.

Quelques années avant que ne fût soulevée à Nantes, pour la première fois, la question de l'organisation chrétienne de l'usine, un saint religieux établissait une congrégation spéciale sous le nom de sainte Philomène, pour se dévouer à la moralisation des usines. Voici comment le fondateur indique le but de la nouvelle société dans le Livre des Règles, approuvé par l'autorité épiscopale :

« La fin de cette petite société est non-seulement de s'appliquer sérieusement à sa perfection, avec le secours de la grâce divine, mais encore de s'employer, avec le secours de la même grâce, à la direction et à la sanctification des jeunes personnes dans les ateliers, les fabriques, les ouvroirs, les orphelinats. A cette fin principale, on pourrait en ajouter de secondaires, comme le service des malades à domicile et dans les petits hospices ou toute œuvre de ce genre. »

On est très-content d'elles partout où elles sont déjà, leur simplicité et leur dévouement les font aimer et leur action est visiblement bénie de Dieu. La Providence leur a envoyé pour noviciat une magnifique propriété à St-Marcellin (Isère).

Nous ne pouvons que souhaiter à cette nouvelle congrégation la prospérité et le développement qu'exigent les grandes œuvres auxquelles elle est consacrée. Nous savons que plusieurs patrons ont beaucoup de difficulté à obtenir des sœurs ; c'est pourquoi nous leur indiquons cette nouvelle maison dont l'esprit correspond parfaitement avec les divers besoins de l'industrie.

CONCLUSION

La corporation chrétienne ouvrière est l'unique remède aux maux de notre temps, et ici ce n'est pas seulement notre opinion que nous exprimons, mais celle des hommes les plus éminents, de ceux dont l'autorité fait foi parmi les catholiques.

Notre Manuel a donné un exemple ; nous le répétons, nous ne prétendons pas présenter autre chose, et loin de nous la pensée de donner comme règle absolue les résultats de notre expérience. Depuis que cette question a été agitée, nous n'avons eu qu'un seul but : déterminer des chrétiens à commencer avec la ferme résolution d'aller jusqu'au bout. Nous pouvons les assurer que leur bonne volonté sera couronnée de succès, parce qu'ils travailleront à l'œuvre la plus chère au cœur de Notre-Seigneur. Le divin Maître les éclairera, les soutiendra et les fera parvenir au but que nous ambitionnons tous, *la réforme chrétienne de notre société*.

FIN.

TABLE DE LA SIXIÈME PARTIE

DE LA CORPORATION CHRÉTIENNE OUVRIÈRE DANS UNE VILLE

§ 100. — Division du travail.	1
<i>Chapitre premier.</i> — Organisation de la Corporation.	
§ 101. — But de la Corporation.	2
§ 102. — Premier principe de la Corporation : <i>L'Association catholique.</i>	3
§ 103. — Second principe de la Corporation : <i>Union des Associations.</i>	6
§ 104. — Tableau de la Corporation.	7
§ 105. — Nécessité de la Corporation.	9
§ 106. — Facilité de la Corporation dans une ville.	10
<i>Chapitre II.</i> — Gouvernement de la Corporation.	
§ 107. — Importance de la doctrine dans les œuvres.	12
§ 108. — Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.	14
§ 109. — Le cercle est le centre naturel de la Corporation.	16
§ 110. — Direction de la Corporation par l'Eglise.	16
§ 111. — Des chapelles dans les Œuvres.	18
§ 112. — Comité corporatif.	21
§ 113. — Sociétés de patrons.	23
§ 114. — Mission des femmes chrétiennes dans la Corporation.	25
§ 115. — Institutions économiques.	30
§ 116. — Mission des ordres religieux dans la Corporation.	35
§ 117. — Congrès et assemblées générales.	36
<i>Chapitre III.</i> — Renseignements utiles.	
§ 118. — Comment faut-il commencer.	38
119. — Congrégation religieuse de sainte Philomène.	40
Conclusion.	41